



L'état de crise lié au Covid 19

Alors que cette crise sanitaire provoque en France chaque jour des centaines de morts, que beaucoup de citoyens sont en extrême difficulté, nous ne souhaitons pas alimenter de vaines polémiques. Nous souhaitons poser simplement les sujets qui nous paraissent prioritaires à Radio France.

La santé des salariés

Sur ce point la direction a une responsabilité particulière et, si nous regrettons la très grande frustration que représente une antenne dégradée par la réduction drastique des équipes présentes sur site, nous ne saurions condamner la priorité donnée à la réduction maximale du risque d'exposition au virus. La syndication des radios locales a créé parfois des découpages absurdes, prenons acte que dès lundi la « région » Rhône Alpes – Auvergne sera scindée en deux. Il faut évidemment redonner au plus vite les moyens de faire une matinale locale en maintenant les équipes en sécurité.

L'emploi des plus précaires

Nous avons tiré la sonnette d'alarme par rapport aux plus fragiles qui commencent à se voir signifier l'annulation de contrats prévus. Nous avons donc salué la décision inédite de la direction de Radio France de maintenir des revenus à ses salariés précaires : CDD, CDDU et pigistes. Nous veillerons au cas par cas à l'exécution de cette décision.

La mise en place du travail à distance

Notre grand regret est que Radio France n'est pas su se préparer davantage en développant des logiques de télétravail alors que nous demandions régulièrement depuis 2014 l'ouverture d'une négociation sur la mise en place d'une négociation dédiée. Cela aurait permis de préparer les équipements et les process et nous aurait évité de nous retrouver dans cette situation d'improvisation qui complique ou empêche le travail à distance. Que de temps perdu !

Reportage

C'est la grande frustration de beaucoup de journalistes, ne pas pouvoir aller sur le terrain, ne pas pouvoir faire le job. Faute d'équipements (perches, masques...), le reportage n'est assuré que par une toute petite minorité.

Formations musicales et soutien à la création

La saison musicale 19-20 est arrêtée, les festivals sont tombés. Il va falloir trouver toutes les solutions possibles pour faire vivre l'activité de nos formations et soutenir les acteurs du monde de la musique.

Modalité de prise des congés

Nous avons contesté dès le départ l'impossibilité de reporter des congés posés. Alors qu'un séjour prévu était annulé, les salariés concernés vivaient une double peine en ne pouvant reporter leurs congés. Cela nous a paru injuste et inéquitable, pénalisant celles et ceux qui avaient anticipé la pose de leurs congés. La direction ne peut imposer la prise de congés. Son argument est la bonne marche de nos stations à la reprise d'activité. Mais nous savons bien que la pression sur nos jours de congés est toujours présente et que la contrainte reste purement comptable : ne pas gonfler les provisions pour CET. Au-delà de la polémique actuelle, nous ne changerons rien de notre position, il est hors de question pour nous de revenir sur le nombre de jours que nous avons préservés en négociant le Nac.

Cette période anxiogène laissera des traces, parce qu'elle aura été extrêmement éprouvante. Nous savons aussi qu'elle ne permettra malheureusement pas de retrouver une augmentation du financement de Radio France à hauteur de ses besoins. Le secteur privé de l'audiovisuel fait pression pour récupérer tout ou partie des ressources publicitaires du public. Cela ne serait jamais compensé par une augmentation de la contribution à l'audiovisuel public et nous continuerions à le payer par des pertes d'emplois. L'Unsa continuera à se battre sans se voiler la face dans un contexte extrêmement inquiétant. Nous continuerons d'agir dans l'intérêt de chaque salarié avec énergie et lucidité.